



**Allocution de M. Abdelkader BENMAROUF, Président de la Cour des comptes**  
**Présentation du rapport d'appréciation sur l'APLRB 2017 devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale, le 11 juin 2020**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Membres,  
Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article 18 de l'ordonnance n°95-20 du 17 juillet 1995 relative à la Cour des comptes, modifiée et complétée, la Cour des comptes est consultée sur les avant-projets annuels de lois de règlement budgétaire.

Notre rapport détaille les conditions d'exécution du budget de l'État en 2017, et à ce titre, je voudrais souligner brièvement certains des principaux points qui y ont été soulevés :

- Une diminution du déficit budgétaire qui passe de 1.517,358 Mrds de DA en 2016 à 786,316 Mrds de DA en 2017, soit une baisse de 731,04 Mrds de DA (48,18%). Malgré cette évolution positive, la situation budgétaire reste assez difficile, en raison du déficit élevé de trésorerie (Solde d'exécution de la loi de finances) s'élevant à (-2 259,663 Mrds DA).

L'essentiel de ce déficit a été comblé par les opérations relatives à la dette publique (1.566,298 Mrds de DA). Une partie a été financée par le solde des recettes sur le fonds provenant du surplus de la fiscalité pétrolière d'un montant de 740 Mrds de DA, en utilisant le Fonds de régulation des recettes.

La dette globale (près de 28% du PIB) a ainsi augmenté de 43,47%, passant de 3.608,751 Mrds de DA en 2016 à 5.177,538 Mrds de DA en 2017 (dont 122,544 Mrds de DA en dette externe), soit une augmentation de 1.568,787 Mrds de DA (8,44% du PIB). Cette croissance de la dette est due essentiellement au financement dit non-conventionnel (2.185 Mrds DA).

- Les recettes budgétaires ont atteint 6.072,324 Mrds de DA en 2017, soit une augmentation de 20,82% par rapport à 2016 (5.026,131 Mrds de DA), en raison, essentiellement, de la hausse de la fiscalité pétrolière (+26,41%) et des dividendes de la Banque d'Algérie (+50,67%). Le taux de couverture des dépenses du budget de fonctionnement par les ressources ordinaires a continué de croître, pour atteindre 87,73% en 2017, contre 77,27% en 2016. Cette amélioration est circonstancielle et ne résulte pas d'une croissance des recettes fiscales, qui n'ont augmenté que de 6,81%.

Les faibles taux de croissance des recettes fiscales s'expliquent, principalement, par le faible niveau de recouvrement des droits constatés en matière d'impôts et taxes, qui

atteignent un montant, à fin de 2017, de 3.895,79 Mrds de DA. Par ailleurs, les diverses exonérations fiscales ont atteint pour la même année un montant de 957,19 Mrds de DA, sans s'assurer qu'elles aient un effet positif sur l'activité économique.

- Les dépenses budgétaires ont été réalisées à hauteur de 6.858,640 Mrds de DA : 4.497,046 Mrds de DA en dépenses de fonctionnement (65,57%) et 2.269,753 Mrds de DA au titre des dépenses d'équipement (33,09%) et 91,840 Mrds de DA en dépenses imprévues (1,34%). Bien que les dépenses budgétaires imprévues pour 2017 aient diminué de 50,44% contre 185,32 Mrds de DA en 2016, celles-ci affectent de façon significative l'équilibre du budget et ne favorisent pas la prévisibilité et la transparence des dépenses budgétaires.

Globalement, les dépenses budgétaires se sont accrues de 6,48% entre 2016 et 2017 (+3,93% pour les dépenses de fonctionnement et +11,74% pour les dépenses d'équipement).

L'exécution des dépenses du budget de fonctionnement s'est effectuée avec un taux de 97,94% par rapport aux crédits révisés. L'examen de la gestion des budgets des ministères a permis de relever certaines insuffisances, notamment en ce qui concerne : les subventions aux associations, les contributions aux EPIC et le fonctionnement des services ministériels.

Concernant le budget d'équipement, les dépenses réalisées ont atteint 2.299,846 Mrds de DA, soit un taux de consommation de 82,14% des crédits alloués (2.799,873 Mrds de DA). Les crédits alloués d'investissement (2.350,141 Mrds de DA) sont réalisés avec un taux de 80,76%, tandis que les crédits alloués aux opérations en capital (449,732 Mrds de DA) ont enregistré un taux d'exécution plus élevé de 89,34%.

Les investigations de la Cour des comptes ont permis de relever des insuffisances et des lacunes, en ce qui concerne, l'inscription des opérations d'équipement public, la maturation des projets, le suivi des programmes d'investissement, les délais de réalisation des projets d'investissement et l'assainissement de la nomenclature des opérations d'équipement.

En définitive, la Cour des comptes constate que le rapport de présentation de l'avant-projet de loi portant règlement budgétaire pour 2017 contient l'essentiel des éléments d'information et d'appréciation sur l'exécution du budget et des opérations de trésorerie de l'année considérée.

Les résultats d'exécution de la loi de finances, arrêtés au 31 décembre 2017, et tels qu'énoncés aux articles 1 à 7 et aux états A, B et C de l'avant-projet de loi portant règlement budgétaire de l'exercice 2017, sont ceux figurant sur la balance générale définitive de l'Agent comptable central du Trésor (ACCT) et ceux communiqués par le ministre des Finances à la Cour des comptes. Toutefois cinq erreurs, ont été constatées dans l'état B (budget de fonctionnement), concernant l'inscription de montants incorrects des crédits (révisés, consommés et écarts) affectés au ministère des Ressources en eau et au ministère de l'Environnement et des Énergies renouvelables. La Cour a reçu une lettre du ministre des Finances, n°435 du 3 mars 2020, indiquant que ces erreurs ont été corrigées.

Je vous remercie de votre aimable attention.